



# COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 26 & 27 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le MARDI 26 MAI 2020 et le MERCREDI 27 MAI 2020, à 20h30, en [Séance ORDINAIRE](#) sous la présidence conjointe de [Monsieur Patrick BOUILLON, Maire sortant de LUGNY-LES-CHAROLLES](#) et de [Madame Annie LE MOIGNE, Doyenne de l'Assemblée](#), lors de l'élection du Nouveau Maire de la Commune.

[Présents](#) : Patrick BOUILLON, Karine AUVERGNE, Céline DELOBEL, Patrice DELORME, Christophe GRIFFON, Bernadette LAMURE, Annie LE MOIGNE, Fabrice PERRIER, Stéphanie PERRIER, Rémi ROCHAY et Guillaume VACHON

[Absents et Pouvoirs](#) : Aucun absent et donc aucun pouvoir donné

[Secrétaire de Séance](#) : Fabrice PERRIER en sa qualité de Benjamin de l'Assemblée

[Date de Convocation](#) : LUNDI 18 MAI 2020

[Rédacteur Compte-Rendu](#) : Patrick BOUILLON

Monsieur Patrick BOUILLON, Maire sortant de la précédente mandature 2014-2020 a présidé l'installation du nouveau conseil Municipal élu le Dimanche 15 Mars 2020 (et dont le décret gouvernemental d'installation a été retardé par la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 ayant nécessité la mise en place d'une période de confinement entre la 17 Mars 2020 et le 10 Mai 2020).

Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal :

- individuellement, de son élection dès le premier tour
- et collectivement de sa mobilisation pour la tenue du bureau de vote Dimanche 15 Mars 2020 et faciliter la tenue d'un scrutin qui, malgré des conditions sanitaires nationales exceptionnelles, a pu se dérouler dans des conditions maximales de sécurité et bon ordre, pour la satisfaction de tous les 152 votants qui ont pris part au vote.

## 1. [INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU POUR LA MANDATURE 2020-2026](#)

Le Maire présente en détail, le résultat du 1<sup>er</sup> tour du scrutin s'étant déroulé le Dimanche 15 Mars 2020 entre 08h00 et 18h00.

Nombre d'Inscrits sur le Répertoire électoral :	274 dont 3 ressortissants européens.
Nombre de votants :	152 soit 55,5% de participation
Nombre d'abstention :	122 soit 45,5% de taux d'abstention
Nombre de bulletins trouvés nuls :	2
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins exprimés :	150 soit 98,7% des votants et 54,7 % des inscrits sur le répertoire électoral de la Commune

Ont été élus dès le premier tour :

[Madame Karine DAUVERGNE](#) ayant obtenu 147 voix soit 98,0% des votants et 53,6 % des inscrits qui est ainsi ELUE pour un 1er mandat au poste de Conseillère Municipale et occupe un 1er poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Monsieur Fabrice PERRIER](#) ayant obtenu 146 voix soit 97,3 % des votants et 53,3% des inscrits, qui est ainsi ELU pour un 2<sup>ème</sup> mandat consécutif de Conseiller Municipal et occupe un 2<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal et occupe un 2<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Madame Annie LE MOIGNE](#) ayant obtenu 146 voix soit 97,3 % des votants et 53,3% des inscrits, qui est ainsi ELUE pour un 1er mandat au poste de Conseillère Municipale et occupe un 3<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Madame Céline DELOBEL](#) ayant obtenu 142 voix soit 94,7 % des votants et 51,5% des inscrits, qui est ainsi ELUE pour un 1er mandat au poste de Conseillère Municipale et occupe un 4<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Monsieur Christophe GRIFFON](#) ayant obtenu 141 voix soit 94,0 % des votants et 51,5% des inscrits, qui est ainsi ELU pour un 2<sup>ème</sup> mandat consécutif de Conseiller Municipal et occupe un 5<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Madame Stéphanie PERRIER](#) ayant obtenu 141 voix soit 94,0 % des votants et 51,5% des inscrits, qui est ainsi ELUE pour un 1er mandat au poste de Conseillère Municipale et occupe un 6<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Monsieur Patrick BOUILLON](#) ayant obtenu 140 voix soit 93,3 % des votants et 51,1% des inscrits, et est ainsi ELU pour un 2<sup>ème</sup> mandat consécutif de Conseiller Municipal et occupe un 7<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Madame Bernadette LAMURE](#) ayant obtenu 138 voix soit 92,0% des votants et 50,4 % des inscrits, et est ainsi ELUE pour un 1er mandat au poste de Conseillère Municipale et occupe un 8<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Monsieur Guillaume VACHON](#) ayant obtenu 138 voix soit 92,0 % des votants et 50,4% des inscrits, et est ainsi ELU pour un 2<sup>ème</sup> mandat NON consécutif de Conseiller Municipal et occupe un 9<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Monsieur Patrice DELORME](#) ayant obtenu 133 voix soit 88,7 % des votants et 48,5% des inscrits, et est ainsi ELU pour un 5<sup>ème</sup> mandat consécutif de Conseiller Municipal et occupe un 10<sup>ème</sup> poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

[Monsieur Rémi ROCHAY](#) ayant obtenu 132 voix soit 88,0 % des votants et 48,2% des inscrits, et est ainsi ELU pour un 2<sup>ème</sup> mandat consécutif de Conseiller Municipal et occupe un 11<sup>ème</sup> et dernier poste au Conseil Municipal qui lui est ainsi attribué

Lors du scrutin du Dimanche 15 Mars 2020, 11 postes étaient à pourvoir au Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Après dépouillement des votes, 11 personnes ayant été élues, la composition du nouveau Conseil Municipal est réputée complète et ne nécessitera donc pas de l'organisation d'un second tour de scrutin.

Le Maire sortant procède à l'appel des personnes présentes autour de la table du conseil et ce, par ordre alphabétique : Patrick BOUILLON, ici « présent », Karine DAUVERGNE, ici « présente », Céline DELOBEL, ici « présente », Patrice DELORME, ici « présent », Christophe GRIFFON ici « présent », Bernadette LAMURE, ici « présente », Annie LEMOIGNE, ici « présente », Fabrice PERRIER, ici « présent », Stéphanie PERRIER, ici « présente », Rémi ROCHAY, ici « présent », Guillaume VACHON, ici « présent », et invite Madame Annie LE MOIGNE, doyenne de la nouvelle assemblée élue à prendre la présidence de la séance en cours pour faire procéder à l'élection du Nouveau Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES pour la période 2020-2026.

## 2. ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal est rassemblé sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Madame Annie LEMOIGNE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, qui appelait à procéder à la nomination du secrétaire de séance, il a été décidé à l'unanimité des membres de l'assemblée de désigner le benjamin des conseillers municipaux, Monsieur Fabrice PERRIER.

Le Secrétaire de séance a procédé à l'appel nominal de chacun des membres du Conseil Municipal élu le Dimanche 15 Mars 2020.

Madame la Présidente rappelle que l'objet de la première délibération de la séance du nouveau Conseil Municipal est l'élection du Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES

Madame la Présidente appelle les candidats au poste de Maire à se faire connaître.

Seul Monsieur Patrick BOUILLON ayant fait acte de candidature, il est procédé au vote.

Nombre de votants		11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau		0
Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau		0
Nombre de suffrages exprimés		11
Majorité absolue		6
Ont obtenu		
	Monsieur Patrick BOUILLON	11 voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, décide à la majorité absolue et à l'unanimité

- D'ELIRE Monsieur Patrick BOUILLON en tant que Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES à compter de ce jour du Mardi 26 Mai 2020, pour une durée de 6 ans de mandat.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-26-DELIB-01	11	0	0	ACCEPTEE

## 3. COMMUNICATION ET LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Maire expose que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire remet donc aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après avoir reçu une copie de la Charte et avoir été informé des règles appliquées

- PREND ACTE de la communication par le Maire tout juste élu, de ladite Charte de l'Elu local et de sa lecture en 1<sup>ère</sup> séance d'installation du Conseil Municipal nouvellement élu le 15 Mars 2020.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-26-DELIB-02	11	0	0	ACTEE

## 4. NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal est rassemblé sous la présidence du Maire, Patrick BOUILLON, nouvellement élu en début d'assemblée.

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la seule compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de LUGNY-LES-CHAROLLES un effectif maximum de TROIS adjoints.

Compte tenu du fort renouvellement de l'équipe (5 nouveaux 1 ancien et 5 sortants) il convient de noter qu'il est difficile pour un nouveau conseiller entrant novice de se faire élire en tant qu'adjoint en début de mandat, si d'aventure, il souhaiterait se présenter.

Or les 5 sortants et l'ancien étant des messieurs, cela conduit à écarter 5 dames d'un des postes d'adjoints, quel que soit son nombre

Une solution serait donc de proposer en début de mandat l'élection de 1 seul adjoint.

Puis au bout de 2 ans de proposer l'élection d'un 2<sup>ème</sup> adjoint, et enfin au bout de 4 ans, l'élection d'une 3<sup>ème</sup> adjoint pour les 2 dernières années.

D'un autre côté, il serait également dommage de ne pas s'appuyer sur la possibilité que donne la loi d'élire dès aujourd'hui 3 adjoints qui pourraient ainsi s'investir plus intensément dans la vie de la municipalité et lui permettre (à la municipalité) d'être beaucoup plus identifiable et joignable auprès et par les habitants de la commune

Aussi le Maire laisse chacun des conseillers municipaux libres de leur choix de vote sur le nombre de poste à ouvrir dès ce jour.

Le Maire propose de voter UN, DEUX ou TROIS postes d'adjoints parmi membres sortants du Conseil Municipal.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour choisir entre 1, 2 ou 3 postes

Nombre de votants		11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau		0
Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau		0
Nombre de suffrages exprimés		11
Majorité absolue		6
Ont obtenu		
	Option à 1 seul adjoint	0 voix
	Option à 2 adjoints	5 voix
	Option à 3 adjoints	6 voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, à la majorité absolue de 6 voix et 5 contre

- DECIDE de procéder à la création de 3 postes d'adjoints au Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES et de procéder à l'élection de 3 membres du Conseil Municipal à chacun des 3 postes d'adjoint aux Maire créés.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-26-DELIB-03	6	5	0	ACCEPTEE

## 5. ELECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité Monsieur Patrice DELORME pour se présenter à cette élection.

Le Maire appelle les candidats au poste de 1er Adjoint à se faire connaître.

Monsieur Patrice DELORME se porte candidat en tant que 1er Adjoint ayant fait acte de candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants		11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau		0
Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau		0
Nombre de suffrages exprimés		11
Majorité absolue		6
Ont obtenu		
	Monsieur Patrice DELORME	11 voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, décide à la majorité absolue et à l'unanimité

- D'ELIRE Monsieur Patrice DELORME en tant que Premier Adjoint au Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES à compter de ce jour du Mardi 26 Mai 2020, pour une durée de 6 ans de mandat.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-26-DELIB-04	11	0	0	ACCEPTEE

## 6. ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité Monsieur Christophe GRIFFON pour se présenter à cette élection.

Le Maire appelle les candidats au poste de 1er Adjoint à se faire connaître.

Monsieur Christophe GRIFFON se porte candidat en tant que 2<sup>ème</sup> Adjoint

Ayant fait acte de candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants		11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau		0
Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau		1
Nombre de suffrages exprimés		10
Majorité absolue		6
Ont obtenu		
	Monsieur Christophe GRIFFON	10 Voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, décide à la majorité absolue et à l'unanimité

- D'ELIRE Monsieur Christophe GRIFFON en tant que Deuxième Adjoint au Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES à compter de ce jour du Mardi 26 Mai 2020, pour une durée de 6 ans de mandat.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-26-DELIB-05	10	0	1	ACCEPTEE

## 7. ELECTION DU TROISIEME ADJOINT AU MAIRE DE LA COMMUNE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a sollicité personne pour se présenter à cette élection.

Le Maire appelle les candidats au poste de 1er Adjoint à se faire connaître.

Monsieur Guillaume VACHON se porte candidat en tant que 3<sup>ème</sup> Adjoint

Ayant fait acte de candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants		11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau		0
Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau		1
Nombre de suffrages exprimés		10
Majorité absolue		6
Ont obtenu		
	Monsieur Christophe GRIFFON	10 Voix
	Monsieur Fabrice PERRIER	1 Voix

Après en avoir délibéré à bulletin secret, le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES, décide à la majorité absolue et à l'unanimité

- D'ELIRE Monsieur Guillaume VACHON en tant que Troisième Adjoint au Maire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES à compter de ce jour du Mardi 26 Mai 2020, pour une durée de 6 ans de mandat.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-26-DELIB-06	9	1	1	ACTEE

## 8. ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire expose que le corps municipal de chaque Commune se compose du Conseil Municipal, du Maire et d'un ou plusieurs adjoints. Les Membres du Conseil Municipal sont classés dans l'ordre du tableau (article L2121-1).

Cet ordre se matérialise formellement dans un tableau.

Pour les Communes de moins de 1000 habitants, dans le tableau, après le Maire, prennent rang les adjoints dans l'ordre de leur élection. Les Conseillers Municipaux prennent ensuite rang en fonction de la date de leur élection au 1er ou au 2nd tour. Entre conseillers élus le même jour, l'ordre est fixé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le Maire informe le conseil municipal de l'ordre du tableau du conseil à l'application des règles précitées.

ORDRE du TABLEAU du CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026 - Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES

Ordre du Tableau	Numéro Liste	NOM	Prenom	Date de Naissance	Age	Adresse Postale à 71120 LUGNY-LES-CHAROLLES	Hameau	Adresse Courriel Personnelle Adresse Courriel Maire	Telephone Portable Telephone Fixe	Profession	Categorie	Nb. Mandats	% Voix	Nb Voix
Maire	1	<b>BOUILLON</b>	<b>Patrick</b>	25-janv.-63	57	Domaine Le Pré de la Serve 3, ROUTE DE LA CLAYETTE LE BAS-DU-BOURG	BOURG	p.bouillon@lugny-les-charolles.net	06 85 73 33 13	Cadre Ingénieur Prop Ch d'Hôtes	3	2	93,3%	140
1er Adjoint	2	<b>DELORME</b>	<b>Patrice</b>	18-jul.-72	48	Domaine Neuf du Château 41, ROUTE DE PARAY LE BOURG-HAUT	BOURG	patrice.delorme667@orange.fr	06 87 34 00 49	Agriculteur Exploitant	2	5	88,7%	133
2iè Adjoint	3	<b>GRIFFON</b>	<b>Christophe</b>	23-mai-70	50	37, ROUTE D'ORCILLY HAUT D'ORCILLY	ORCILLY	christophe.griffon70@orange.fr	06 71 97 82 28	Employé Menuisier	2	2	94,0%	141
3iè Adjoint	4	<b>VACHON</b>	<b>Guillaume</b>	16-jul.-71	49	108, ROUTE DES BOIS LES BRÛLES	BRÛLES	vachonfamily@orange.fr	06 08 50 21 22	Fonctionnaire Technicien Assainissement	2	2	92,0%	138
	5	<b>DAUVERGNE</b>	<b>Karine</b>	12-mars-75	45	129, ROUTE DES BOULAYS LES BOULAYS	BREUIL	vinkadau@gmail.com	06 33 64 47 43	Commerçante Opticienne	1	1	98,0%	147
	6	<b>LE MOIGNE</b>	<b>Annie</b>	10-mars-61	59	84, ROUTE DE ROUSSY ROUSSY	ROUSSY	sergelemoine71@orange.fr	06 42 33 68 92	Agricultrice Gérante	1	1	97,3%	146
	7	<b>PERRIER</b>	<b>Fabrice</b>	27-jul.-81	39	2, ROUTE DU BUSSON DE LA VIGNE BIZY	BIZY	fabrice.perrier81@gmail.com	06 88 98 47 69	Apert de Maîtrise Chef d'Atelier	1	2	97,3%	146
	8	<b>DELOBEL</b>	<b>Céline</b>	6-mai-68	52	38, ROUTE DU HAUT D'ORCILLY HAUT D'ORCILLY	ORCILLY	celinedelobel@sfr.fr	06 38 86 62 08	Employé Polyvalente	1	1	94,7%	142
	9	<b>PERRIER</b>	<b>Stéphanie</b>	18-jul.-76	44	8, ROUTE DE BIZY BIZY	BIZY	perrier71@free.fr	06 85 46 28 35	Employée de Bureau	1	1	94,0%	141
	10	<b>LAMURE</b>	<b>Bernadette</b>	15-août-71	49	77, ROUTE DES BOIS LES BRÛLES	BRÛLES	nadette.lamure@gmail.com	06 81 36 76 54	Employée des Postes	1	1	92,0%	138
	11	<b>ROCHAY</b>	<b>Rémi</b>	4-mai-79	41	17, ROUTE DES CHASSIGNOTS LE VERNAY	VERNAY	remi.rochay@orange.f	06 08 24 66 33	Employé Espaces Verts	1	2	88,0%	132

Moyenne 48,6

Mise à jour du 27 Mai 2020

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après avoir été informé des règles appliquées :

- PREND ACTE, de la communication par le Maire, de l'ordre du tableau du Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES.

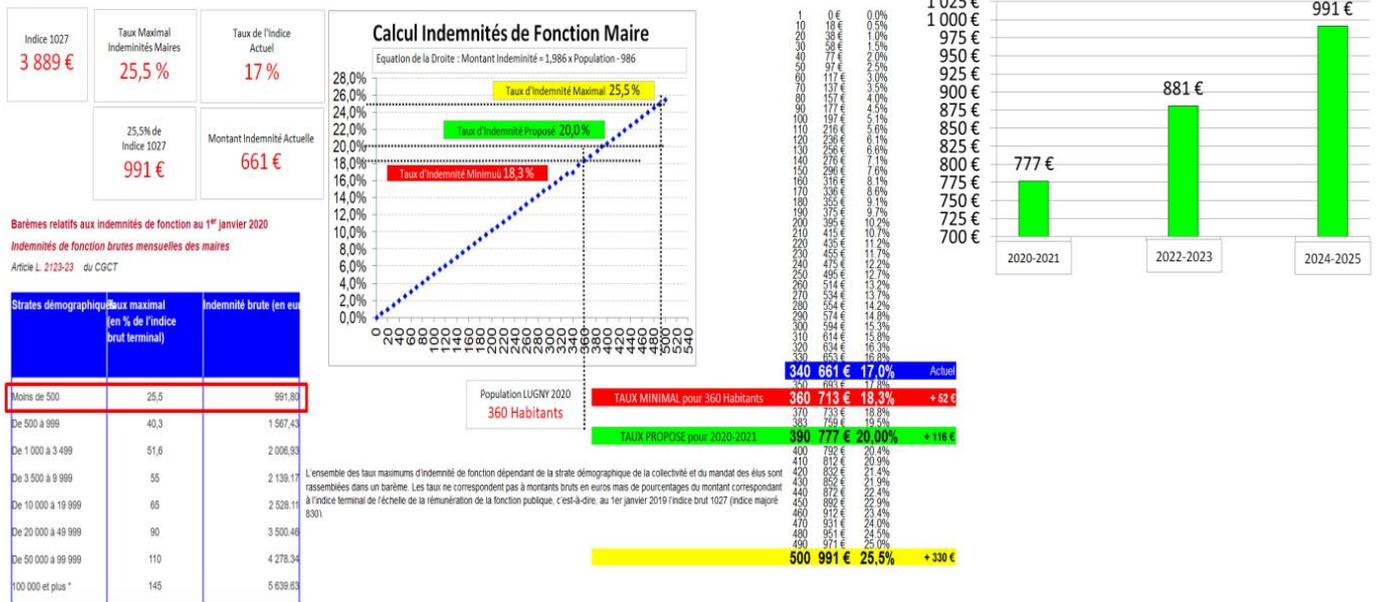
Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-26-DELIB-07	11	0	0	<b>ACTEE</b>

La séance du MARDI 26 MAI 2020 est levée à 21h30.

La séance reprend le MERCREDI 27 MAI 2020 à 20h20 à la Grande Salle Communale

9. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE 2020-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;  
 Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.  
 La population légale de LUGNY-LES-CHAROLLES a été fixée à 350 habitants suite à l'enquête de recensement exécutée en 2017.  
 Depuis la loi n°219-1461 du 29 Décembre 2019, le taux de l'indemnité maximale de fonction du Maire est de 25,5 % de l'indice en vigueur, et celle-ci est versée mensuellement.



La Maire rappelle que l'indemnité perçue précédemment entre 2014 et 2016 était de 13% de l'indice référence, puis de 15% entre 2017 et 2018 et enfin de 17% entre 2018 et 2019.  
 Le Maire propose de fixer son taux du Maire à 20% pour les 2 premières années du mandat 2020 et 2021.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES délibère à l'unanimité moins une abstention du Maire concerné par la délibération et

- FIXE l'indemnité mensuelle du Maire à 20,0 % de l'indice en vigueur pour les années 2020 et 2021 de mandat à compter du 1er Juin 2020.
- DEMANDE au Maire de lui proposer une nouvelle délibération à ce sujet en Décembre 2021 pour la période 2022-2023.

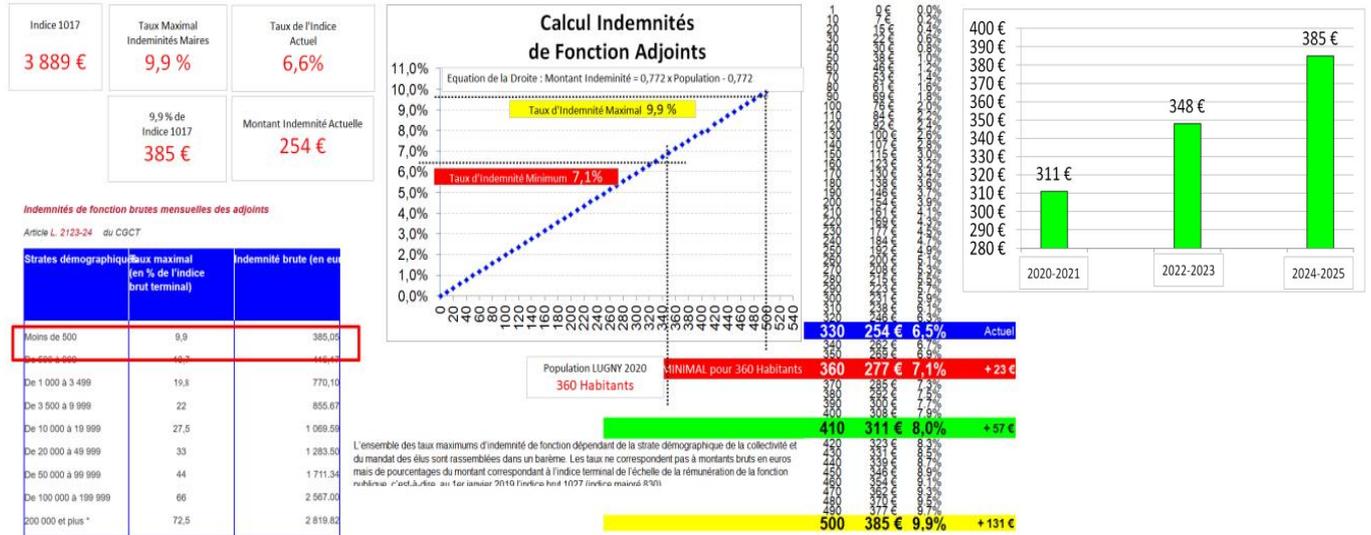
Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-08	10	0	1	<b>ACCEPTEE</b>

## 10. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE 2020-2021

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

La population légale de LUGNY-LES-CHAROLLES a été fixée à 350 habitants suite à l'enquête de recensement exécutée en 2017.

Depuis la loi n°219-1461 du 29 Décembre 2019, le taux de l'indemnité maximal de fonction des Adjointes est de 9.9 % de l'indice en vigueur, et celle-ci est versée mensuellement.



La Maire rappelle que l'indemnité perçue précédemment entre 2014 et 2016 était de 5% de l'indice référence, puis de 6% entre 2017 et 2018 et enfin de 7% entre 2018 et 2019.

Le Maire propose de fixer le taux des adjoints au Maire à 8% pour les 2 premières années du mandat 2020 et 2021.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES délibère à l'unanimité moins 3 abstentions de chacun des adjoints concernés par la délibération et

- FIXE l'indemnité mensuelle des nouveaux adjoints au maire élus le 26 Mai 2020 à 8,0 % de l'indice en vigueur pour les années 2020 et 2021 de mandat à compter du 1er Juin 2020.
- ARRÊTE le versement des indemnités des anciens adjoint au Maire à la même date du 26 Mai 2020 incluse.
- DEMANDE au Maire de lui proposer une nouvelle délibération à ce sujet en Décembre 2021 pour la période 2022-2023.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-09	8	0	3	ACCEPTÉE

## 11. DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS 2020-2026

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués et suppléants de la Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office par les statuts de la Communauté de Commune LE GRAND CHAROLAIS en tant que délégué titulaire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES

Le 1er Adjoint au Maire Patrice DELORME est désigné d'office par les statuts de la Communauté de Commune LE GRAND CHAROLAIS en tant que Délégué suppléant au délégué titulaire de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Délégué titulaire à la CC LGC
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Patrice DELORME en tant que Délégué Suppléant à la CC LGC

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-10	11	0	0	ACCEPTÉE

## 12. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 03-VOIRIE ET ADUCTION D'EAU (dite « FAVIOLA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **N°03 VOIRIE ET ADDUCTION D'EAU dite « FAVIOLA »**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°03
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°03 les personnes ayant fait acte de candidature.

Patrice	DELORME
Christophe	GRIFFON
Annie	LE MOIGNE
Stéphanie	PERRIER
Rémi	ROCHAY

- APPROUVE la nomination de **Christophe GRIFFON** en tant que **Rapporteur de la Commission N°03**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-11	11	0	0	ACCEPTÉE

### 13. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX POUR LE SYNDICAT DES EAUX DU BRIONNAIS

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués et suppléants du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BRIONNAIS (SIE Brionnais).

En toute cohérence, ces délégués seront à choisir parmi les membres de la Commission N°3 VOIRIE ET ADDUCTION D'EAU tout juste nouvellement créée et mise en place.

Christophe GRIFFON propose sa candidature à la nomination en tant que 1er délégué titulaire.

Patrice DELORME propose sa candidature à la nomination en tant que 2<sup>ie</sup> délégué titulaire.

Rémi ROCHAY propose sa candidature à la nomination en tant que 1er délégué suppléant.

Annie LE MOIGNE propose sa candidature à la nomination en tant que 2<sup>ie</sup> déléguée suppléante.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Christophe GRIFFON en tant que Délégué titulaire au SIE Brionnais.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Patrice DELORME en tant que Délégué titulaire au SIE Brionnais.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Rémi ROCHAY en tant que Délégué Suppléant au SIE Brionnais.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination d'Annie LE MOIGNE en tant que Déléguée Suppléante au SIE Brionnais.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-12	11	0	0	ACCEPTÉE

### 14. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 02-TRAVAUX-ECLAIRAGE PUBLIC (dite « TRISTANA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : 02-TRAVAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC (dite « TRISTANA »)

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°02
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°02 les personnes ayant fait acte de candidature.

	Patrice	DELORME
	Karine	DAUVERGNE
	Fabrice	PERRIER
	Rémi	ROCHAY
	Guillaume	VACHON

- APPROUVE la nomination de Patrice DELORME en tant que Rapporteur de la Commission N°02

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-13	11	0	0	ACCEPTÉE

### 15. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués et suppléants du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE SAÏNET-ET-LOIRE (SYDESL).

En toute cohérence, ces délégués seront à choisir parmi les membres de la Commission N°2 TRAVAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC tout juste nouvellement créée et mise en place.

Patrice DELORME propose sa candidature à la nomination en tant que 1er délégué titulaire.

Patrick BOUILLON propose sa candidature à la nomination en tant que 2<sup>ie</sup> délégué titulaire.

Guillaume VACHON propose sa candidature à la nomination en tant que délégué suppléant.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Patrice DELORME en tant que Délégué titulaire au SYDESL.

PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Délégué titulaire au SYDESL.

PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Guillaume VACHON en tant que Délégué Suppléant au SYDESL.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-14	11	0	0	ACCEPTÉE

### 16. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 01-FINANCES ET IMPÔTS (dite « FABIANA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : 01-FINANCES ET IMPÔTS (dite « FABIANA »)

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°01
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°01 les personnes ayant fait acte de candidature.

Patrick	BOUILLON
Patrice	DELORME
Karine	DAUVERGNE
Christophe	GRIFFON
Stéphanie	PERRIER

- APPROUVE la nomination dudit **Patrice BOUILLON** aussi en tant que son **Rapporteur de la Commission N°01**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-15	11	0	0	ACCEPTÉE

### 17. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX DU CM POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués pour la mise en place de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

La CCID doit comporter 5 titulaires et 5 suppléants parmi les membres du Conseil Municipal et également doit comporter 5 titulaires et 5 suppléants parmi les propriétaires de la Commune et non membres du Conseil Municipal.

En toute cohérence, ces délégués seront à choisir parmi les membres de la Commission N°2 TRAVAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC tout juste nouvellement crée et mise en place.

**Patrick BOUILLON** propose sa candidature en tant que 1er Délégué Titulaire.

**Patrice DELORME** propose sa candidature en tant que 2iè Délégué Titulaire.

**Christophe GRIFFON** propose sa candidature en tant que 3iè Délégué Titulaire.

**Karine DAUVERGNE** propose sa candidature en tant que 4iè Déléguée Titulaire.

**Stéphanie PERRIER** propose sa candidature en tant que 5iè Déléguée Titulaire.

**Rémi ROCHAY** propose sa candidature en tant que 6iè Déléguée Titulaire.

**Fabrice PERRIER** propose sa candidature en tant que 1er Délégué Suppléant du 1er Délégué Titulaire.

**Guillaume VACHON** propose sa candidature en tant que 2iè Délégué Suppléant du 2iè Délégué Titulaire.

**Céline DELOBEL** propose sa candidature en tant que 3iè Délégué Suppléant du 3iè Délégué Titulaire.

**Bernadette LAMURE** propose sa candidature en tant que 4iè Déléguée Suppléante du 4iè Délégué Titulaire.

**Annie LE MOIGNE** propose sa candidature en tant que 5iè Déléguée Suppléante de la 5iè Déléguée Titulaire.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que 1er Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Patrice DELORME en tant que 2iè Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Christophe GRIFFON en tant que 3iè Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Karine DAUVERGNE en tant que 4iè Déléguée titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Stéphanie PERRIER en tant que 5iè Déléguée titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Rémi ROCHAY en tant que 6iè Déléguée titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Fabrice PERRIER en tant que 1er Délégué Suppléant à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Guillaume VACHON en tant que 2iè Délégué Suppléant à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Céline DELOBEL en tant que 3iè Délégué Suppléant à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Bernadette LAMURE en tant que 4iè Déléguée Suppléante à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination d'Annie LE MOIGNE en tant que 5iè Déléguée Suppléante à la CCID.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-16	11	0	0	ACCEPTÉE

### 18. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX NON MEMBRES DU CM POUR LA CCID

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués pour la mise en place de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

La CCID doit comporter 5 titulaires et 5 suppléants parmi les membres du Conseil Municipal et également doit comporter 5 titulaires et 5 suppléants parmi les propriétaires de la Commune et non membres du Conseil Municipal.

Le Maire propose les candidatures de :

**Gilles THEREAU**, de « Fontenay » en tant que 1er Délégué Titulaire.

**Louis RAVAUD**, de « Roussy » en tant que 2iè Délégué Titulaire.

**Henri PACAUD**, de Charolles en tant que 3iè Délégué Titulaire.

**Joseph BERNIGAUD**, de Charolles en tant que 4iè Délégué Titulaire.

**Patrick LAMURE** de « Les Brulés » en tant que 5iè Délégué Titulaire.

**Bernadette BUISSON** de « Roussy » en tant que 6iè Déléguée Titulaire.

**Michel CHAMBREUIL**, de « Le Bourg » en tant que 1er Délégué Suppléant.

**Nicolas GENETIER**, de « Le Bourg » en tant que 2iè Délégué Suppléant.

**Gérard BALLIGAND**, de « Le Vernay » en tant que 3iè Délégué Suppléant.

**Christiane AUBLANC**, de « Orcilly » en tant que 4iè Déléguée Suppléant.

**Michel BALLIGAND**, de « Orcilly » en tant que 5iè Délégué Suppléant.

**Pierre SARRY**, de « Roussy » en tant que 6iè Délégué Suppléant.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Gille THEREAU en tant que 1er Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Louis RAVAUD en tant que 2iè Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination d'Henri PACAUD en tant que 3iè Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Joseph BERNIGAUD en tant que 4iè Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Patrick LAMURE en tant que 5iè Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Bernadette BUISSON en tant que 6iè Délégué titulaire à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Michel CHAMBREUIL en tant que 1er Délégué Suppléant à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Nicolas GENETIER en tant que 2iè Délégué Suppléant à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Gérard BALLIGAND en tant que 3iè Délégué Suppléante à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Christiane AUBLANC en tant que 4iè Déléguée Suppléante à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Michel BALLIGAND en tant que 5iè Délégué Suppléante à la CCID.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Pierre SARRY en tant que 6iè Déléguée Suppléante à la CCID.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-17	11	0	0	ACCEPTÉE

### 19. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 04-SECURITE ET INCENDIE (dite « STELLA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **04-SECURITE ET INCENDIE (dite « STELLA »)**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°04
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°04 les personnes ayant fait acte de candidature.

Patrice	DELORME
Christophe	GRIFFON
Fabrice	PERRIER
Rémi	ROCHAY
Guillaume	VACHON

- APPROUVE la nomination dudit **Fabrice PERRIER** aussi en tant que son **Rapporteur de la Commission N°04**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-18	11	0	0	ACCEPTEE

### 20. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 05-AGRICULTURE ET ANIMAUX (dite « AGATHA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **05-AGRICULTURE ET ANIMAUX (dite « AGATHA »)**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°05
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°05 les personnes ayant fait acte de candidature.

Patrice	DELORME
Bernadette	LAMURE
Annie	LE MOIGNE
Fabrice	PERRIER
Rémi	ROCHAY

- APPROUVE la nomination dudit **Fabrice PERRIER** aussi en tant que son **Rapporteur de la Commission N°05**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-19	11	0	0	ACCEPTEE

### 21. DESIGNATION DELEGUES COMMUNAUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHAROLAIS REFUGE FOURRIERE

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués et suppléants du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHAROLAIS REFUGE FOURRIERE (SIVU Refuge Fourrière).

En toute cohérence, ces délégués seront à choisir parmi les membres de la Commission N°5 AGRICULTURE ET ANIMAUX tout juste nouvellement créée et mise en place.

**Rémi ROCHAY** propose sa candidature à la nomination en tant que 1er délégué titulaire.

**Bernadette LAMURE** propose sa candidature à la nomination en tant que 2<sup>ème</sup> délégué titulaire.

**Fabrice PERRIER** sa candidature à la nomination en tant que 1er délégué suppléant.

**Annie LE MOIGNE** propose sa candidature à la nomination en tant que 2<sup>ème</sup> délégué suppléant.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Rémi ROCHAY en tant que Délégué titulaire au SIVU Fourrière.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Bernadette LAMURE en tant que Déléguée titulaire au SIVU.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Fabrice PERRIER en tant que Délégué Suppléant au SIVU.
- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination d'Annie LE MOIGNE en tant que Déléguée Suppléante au SIVU.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-20	11	0	0	ACCEPTEE

## 22. PROPOSITION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX POUR LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués et suppléants du SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARCONCE ET DE SES AFFLUENTS (SMAAA).

En toute cohérence de la répartition des Compétences, ces délégués seront élus par les membres du Conseil Intercommunautaire de la CC Le Grand Charolais.

A ce titre chaque Commune doit proposer à l'Intercommunalité, des noms parmi les membres du Conseil Municipal pour être nommer par l'assemblée intercommunautaire en tant que représentant de la CC LGC à choisir parmi les membres de la Commission N°5 AGRICULTURE ET ANIMAUX tout juste nouvellement crée et mise en place.

**Patrick BOUILLON** propose sa candidature à la proposition de nomination en tant que Délégué Titulaire au SMAAA.

**Rémi ROCHAY** propose sa candidature à la proposition de nomination en tant que Délégué Suppléant au SMAAA.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de proposer à la CC LGC la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Délégué Titulaire SMAAA.
- PREND ACTE de proposer à la CC LGC la nomination de Rémi ROCHAY en tant que Délégué Suppléant SMAAA.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-21	11	0	0	ACTEE

## 23. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 06-SOCIAL ET CULTURE (dite « SOPHIA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **06-SOCIAL ET CULTURE (dite « SOPHIA »)**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°06
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°06 les personnes ayant fait acte de candidature.

	Karine	DAUVERGNE
	Céline	DELOBEL
	Annie	LE MOIGNE
	Stéphanie	PERRIER
	Rémi	ROCHAY

- APPROUVE la nomination dudit **Karine DAUVERGNE** aussi en tant que son **Rapporteur de la Commission N°06**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-22	11	0	0	ACCEPTEE

## 24. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 07-ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF (dite « ROSANA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **07-ORDURES MENAGERES Et TRI SELECTIF (dite « ROSANA »)**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°07
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°07 les personnes ayant fait acte de candidature.

	Karine	DAUVERGNE
	Céline	DELOBEL
	Christophe	GRIFFON
	Bernadette	LAMURE
	Guillaume	VACHON

- APPROUVE la nomination dudit **Céline DELOBEL** aussi en tant que son **Rapporteur de la Commission N°07**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-23	11	0	0	ACCEPTEE

## 25. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 08-JEUNESSE ET SCOLARITE dite « JESSICA »

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **08-JEUNESSE ET SCOLARITE dite « JESSICA »**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°08
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°08 les personnes ayant fait acte de candidature.

	Karine	DAUVERGNE
	Céline	DELOBEL
	Bernadette	LAMURE
	Fabrice	PERRIER
	Rémi	ROCHAY

- APPROUVE la nomination dudit **Bernadette LAMURE** aussi en tant que son **Rapporteur de la Commission N°08**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-24	11	0	0	ACCEPTEE

## 26. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 09-ELECTIONS-COMMUNICATION (dite « ELECTRA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **09-ELECTIONS ET COMMUNICATION (dite « ELECTRA »)**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°09
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°09 les personnes ayant fait acte de candidature.

	Patrick	BOUILLON
	Christophe	GRIFFON
	Bernadette	LAMURE
	Annie	LE MOIGNE
	Stéphanie	PERRIER

- APPROUVE la nomination dudit **Annie LE MOIGNE** aussi en tant que son **Rapporteur de la Commission N°09**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-25	11	0	0	ACCEPTEE

## 27. DESIGNATION DELEGUE COMMUNAL DU A LA CM COMMISSION DE CONTRÔLE ELECTORAL REU (INSEE)

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués de la COMMISSION DE CONTRÔLE ELECTORAL REU (SIVU Refuge Fourrière).

En toute cohérence, ces délégués seront à choisir parmi les membres de la Commission N°9 ELECTIONS ET COMMUNICATION tout juste nouvellement crée et mise en place.

Le Maire rappelle que la Commission de Contrôle Electoral comporte :

Un membre du Conseil Municipal autre que le Maire et n'ayant pas délégation de signature de celui-ci

Un représentant TITULAIRE de l'Administration inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal et nommé par l'Etat sur proposition du Conseil municipal.

Un représentant TITULAIRE du Tribunal de Grande Instance inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal nommé par la Justice.

Un représentant SUPPLEANT au titulaire de l'Administration inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal et nommé par l'Etat sur proposition du Conseil municipal.

Un représentant SUPPLEANT au titulaire du Tribunal de Grande Instance inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal nommé par la Justice.

**Christophe GRIFFON** propose sa candidature à la nomination en tant que délégué titulaire du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE ET APPROUVE la nomination de Christophe GRIFFON en tant que Délégué du Conseil Municipal au sein de la Commission de Contrôle Electoral du REU de l'INSEE.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-26	11	0	0	ACTEE

## 28. DESIGNATION DELEGUE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE COMMISSION DE CONTRÔLE ELECTORAL REU

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués de la COMMISSION DE CONTRÔLE ELECTORAL REU (SIVU Refuge Fourrière).

En toute cohérence, ces délégués seront à choisir parmi les membres de la Commission N°9 ELECTIONS ET COMMUNICATION tout juste nouvellement créée et mise en place.

Le Maire rappelle que la Commission de Contrôle Electoral comporte :

Un membre du Conseil Municipal autre que le Maire et n'ayant pas délégation de signature de celui-ci

Un représentant TITULAIRE de l'Administration inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal et nommé par l'Etat sur proposition du Conseil municipal.

Un représentant TITULAIRE du Tribunal de Grande Instance inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal nommé par la Justice.

Un représentant SUPPLEANT au titulaire de l'Administration inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal et nommé par l'Etat sur proposition du Conseil municipal.

Un représentant SUPPLEANT au titulaire du Tribunal de Grande Instance inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal nommé par la Justice.

Le Maire rappelle qu'actuellement le Tribunal de Grande Instance a accepté sur proposition de la Commune

la candidature de [Madame Bernadette BUISSON](#) à la nomination en tant que Déléguée titulaire du TGI.

la candidature de [Monsieur Pierre CHAMBREUIL](#) à la nomination en tant que Délégué suppléant du TGI.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la nomination de Bernadette BUISSON en tant que Déléguée titulaire du TGI.
- PREND ACTE de la nomination de Pierre CHAMBREUIL en tant que Délégué suppléant du TGI.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-27	11	0	0	ACTEE

## 29. DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ADMINISTRATION COMMISSION DE CONTRÔLE ELECTORAL REU

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués de la COMMISSION DE CONTRÔLE ELECTORAL REU (SIVU Refuge Fourrière).

En toute cohérence, ces délégués seront à choisir parmi les membres de la Commission N°9 ELECTIONS ET COMMUNICATION tout juste nouvellement créée et mise en place.

Le Maire rappelle que la Commission de Contrôle Electoral comporte :

Un membre du Conseil Municipal autre que le Maire et n'ayant pas délégation de signature de celui-ci

Un représentant TITULAIRE de l'Administration inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal et nommé par l'Etat sur proposition du Conseil municipal.

Un représentant TITULAIRE du Tribunal de Grande Instance inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal nommé par la Justice.

Un représentant SUPPLEANT au titulaire de l'Administration inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal et nommé par l'Etat sur proposition du Conseil municipal.

Un représentant SUPPLEANT au titulaire du Tribunal de Grande Instance inscrit sur la liste électorale, non membre du Conseil Municipal nommé par la Justice.

Le Maire rappelle qu'actuellement l'Administration de l'Etat a accepté sur proposition de la Commune

la candidature de Madame [Christiane AUBLANC](#) à la nomination en tant que Déléguée titulaire de l'Etat.

la candidature de Monsieur [Louis RAVAUD](#) à la nomination en tant que Délégué suppléant de l'Etat.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, et délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la nomination de Christiane AUBLANC en tant que Déléguée titulaire de l'Etat.

PREND ACTE de la nomination de Louis RAVAUD en tant que Délégué suppléant de l'Etat.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-28	11	0	0	ACTEE

## 30. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 10-PATRIMOINE ET FUNERAIRE (dite « PATRICIA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux 10-PATRIMOINE ET FUNERAIRE (dite « PATRICIA ») les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les listes électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **10-PATRIMOINE ET FUNERAIRE (dite « PATRICIA »)**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- APPROUVE la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°10
- DECIDE de nommer comme membres de la Commission N°10 les personnes ayant fait acte de candidature.

	Céline	DELOBEL
	Christophe	GRIFFON
	Fabrice	PERRIER
	Stéphanie	PERRIER
	Guillaume	VACHON

- APPROUVE la nomination dudit [Stéphanie PERRIER](#) aussi en tant que son Rapporteur de la Commission N°10

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-29	11	0	0	ACCEPTEE

### 31. MISE EN PLACE COMMISSION COMMUNALE THEMATIQUE 11-URBANISME ET ASSAINISSEMENT (dite « URSULA »)

Le Conseil Municipal nouvellement élu de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES a désigné parmi les Conseillers Municipaux 10-PATRIMOINE ET FUNERAIRE (dite « PATRICIA »)x les différents membres des diverses commissions communales.

Le Maire Patrick BOUILLON est désigné d'office à la tête de toutes les commissions communales en tant que Président de chacune des Commissions Communales de la Commune de LUGNY-LES-CHAROLLES. Chacune des Commissions Communales sera gérée par un Rapporteur de Commission, chargé de la convocation, de l'agenda, de l'animation et de la rédaction des comptes rendus de la Commission. Les Commissions Communales thématiques seront ouvertes à la participation de personnes extérieures au Conseil Municipal à la seule condition d'être habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles, en résidence principale ou secondaire, d'être inscrit sur les rôles de fiscalité communale et d'être inscrit sur les liste électorales de la Commune.

Les personnes extérieures devront en outre respecter – au même titre que les membres du Conseil Municipal – le règlement intérieur du travail en commission communale.

Le Maire propose la création de la Commission Communale : **11-URBANISME ET ASSAINISSEMENT (dite « URSULA »)**

Les membres de la Commission seront chargés de la gestion de la voirie communale et intercommunale, des accotements, de l'assainissement des fossés, des élagages de propriété au-dessus du domaine public, de l'entretien des itinéraires de ballades vertes, les abonnements et consommation en eau des biens communaux, la représentation communale au sein du SIE Brionnais.

Le Maire appelle les membres du Conseil municipal à se porter candidat à la Commission.

Le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- **APPROUVE** la nomination de Patrick BOUILLON en tant que Président de la Commission N°11
- **DECIDE** de nommer comme membres de la Commission N°11 les personnes ayant fait acte de candidature.

	Céline	DELOBEL
	Patrice	DELORME
	Bernadette	LAMURE
	Fabrice	PERRIER
	Guillaume	VACHON

- **APPROUVE** la nomination dudit **Guillaume VACHON** aussi en tant que son **Rapporteur de la Commission N°11**

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-30	11	0	0	<b>ACCEPTEE</b>

### 32. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire nouvellement élu de LUGNY-LES-CHAROLLES présente les rôles et besoins en effectifs de délégués de la COMMISSION DE Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22, permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil Municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES après en avoir débattu, délibéré à l'unanimité et :

- **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
  - o D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
  - o De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 1000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - o De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - o De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - o De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - o D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - o De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 euros ;
  - o De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  - o De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
  - o D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
  - o D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
  - o D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- **DECIDE** qu'en cas d'empêchement du Maire, qui est tenu de signer personnellement ces décisions, délégation de pouvoir est donnée expressément par le Conseil Municipal au Premier Adjoint.
- **PRECISE** que conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires des décisions prises.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2020-M05-27-DELIB-31	11	0	0	<b>ACTEE</b>

La séance du MERCREDI 27 MAI 2020 est levée à 22h30

La date du prochain Conseil Municipal (2020-CM03) est fixée au VENDREDI 14 JUIN 2020 à 20h30, à la Salle des Conseils.